

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 874-2019**

#### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020, le Règlement no 874-2019 désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 16 janvier 2020.

*Martine Couture*

Martine Couture,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 16 janvier 2020, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 16 janvier 2020.

*Martine Couture*

Martine Couture,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière